



Mardi 12 juin 2018 – CCI de Vaucluse à Avignon

## INCOTERMS®, LOGISTIQUE ET DOCUMENTS LIÉS - APPLIQUÉS À LA FILIÈRE VIN -

### Objectifs pédagogiques :

- Mieux appréhender les fondamentaux du commerce international pour optimiser la gestion et l'organisation des flux logistiques « Europe » et « Monde »
- Choisir les Incoterms® les plus adaptés aux différentes situations rencontrées, identifier les exigences documentaires liées, les formalités export et les documents liés
- Comprendre les implications des Incoterms® dans le calcul d'un tarif export

**Public et Prérequis :** Dirigeants, commerciaux ou assistant export ou tout autre collaborateur souhaitant acquérir ou valider une bonne gestion des commandes export

### Programme :

- **Introduction :** Les Incoterms® dans le commerce international et dans la filière vin.
- **Présentation des Incoterms®**  
Les 11 Incoterms® ICC 2010 : présentation détaillée de chaque Incoterms®.  
Les obligations réciproques de l'acheteur et du vendeur.  
Les classements des Incoterms® .  
Les points de vigilances pour les exportateurs.
- **Les implications des Incoterms® sur les documents à fournir**  
Les principaux documents en commerce international (commerciaux, logistiques, douaniers, sanitaires)
- **Les implications sur le prix export**  
Comprendre les implications sur les prix export  
Calculer et construire son prix de vente export
- **Les implications douanières**  
Le cadre réglementaires des produits soumis à accises  
Les exportations intra et extra communautaires : ce qu'il faut savoir, les formalités à accomplir; les documents à fournir  
La télé-procédure Gamm@ au centre des démarches: Apprendre à remplir un DSA et un DAE
- **Conclusion :** Incidences des Incoterms® sur les techniques de paiement, pour une bonne utilisation d'un crédit documentaire.

### Bénéfice(s) :

- Une méthode et des outils applicables en entreprise
- Une forte expertise de l'intervenant dans la filière Vin: professionnel en charge de l'export, consultant Export, formateur en Commerce International auprès d'entreprises et d'étudiants à l'Institut Supérieur du Vin à Montpellier

### Méthodes pédagogiques :

- Présentation PPT illustrée de mini cas et d'exemples tous tirés de la filière vin
- Livret récapitulatif et tableaux de résumé à compléter remis à chaque participant
- Mises en situation, exercices et cas pratiques pour chaque points abordés



## INCOTERMS®, LOGISTIQUE ET DOCUMENTS LIES - APPLIQUÉS À LA FILIÈRE VIN -



### DUREE :

Une journée de 7 heures  
Horaire : 9h à 17h – accueil 8h30

### PRE-REQUIS :

Avoir un projet de développement export

### MODALITES :

Une convention de formation est émise après réception du bulletin d'inscription (cf. page 3)  
La convocation est envoyée aux participants dans les 15 jours précédant la session avec un plan et conditions d'accès



### PRIX DE LA JOURNEE :

420 € nets de taxes (non assujettis à la TVA)  
par participant.

Ne comprend pas les frais de déjeuner.

Inscription et conditions de participation en page 3.



### DATE ET LIEU :

Date : Mardi 12 juin 2018\*

Lieu : CCI de Vaucluse

Salle des séances

46 Cours Jean Jaurès

84000 Avignon

\* Date susceptible d'être modifiée si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.



### INTERVENANT :

- Consultante spécialisée dans la commercialisation du vin à l'international
- Formatrice en Techniques du commerce international à l'Institut Supérieur du Vin à Montpellier et au sein d'entreprises viticoles
- Co-gérante d'une entreprise commercialisant du vin (en charge de l'activité export)  
CV sur demande



### NUMERO D'ACTIVITES FORMATION :

CCI de Région PACA : 93 13 P007413



### CONTACT :

Stéphanie Cornet-Ferec

Tél : 04 90 14 10 15

[stephanie.cornet-ferec@paca.cci.fr](mailto:stephanie.cornet-ferec@paca.cci.fr)

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'information, de modification et/ou de suppression de vos données auprès [international@paca.cci.fr](mailto:international@paca.cci.fr). Si vous ne souhaitez plus recevoir les programmes de nos actions de développement à l'international, cochez la case ci-contre /\_\_\_/.



Réf 2018 : CCIIR pacca/Inter-entreprises

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Mardi 12 juin 2018 – CCI de Vaucluse à Avignon

### INCOTERMS®, LOGISTIQUE ET DOCUMENTS LIES - APPLIQUÉS À LA FILIÈRE VIN -

#### INSCRIPTION & CONDITIONS DE PARTICIPATION

SOCIETE : ..... représenté par M : .....

SIRET : .....

NOM et Prénom du participant : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Tél direct : ..... e-mail : .....

Autre personne à contacter : .....

Je joins à cette inscription un chèque à l'ordre de la CCI de Région PACA

Paiement par OPCA : (cf. conditions ci-dessous). Joindre l'accord de prise en charge financière de l'OPCA.....

Date et Signature du Responsable :

Tampon de la société :

#### Conditions de participation:

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Elle devient effective dès confirmation de la réception du bulletin d'inscription. L'inscription à cette journée organisée par la CCI de Région PACA implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'entreprise et du participant.

Le règlement s'effectue immédiatement ou à réception de la facture. A défaut, des pénalités de retard seront facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. Ces pénalités sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En cas de non règlement des factures à l'échéance, le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement du contentieux des sommes dues.

**Règlement par un OPCA ou un autre organisme payeur.** En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient à l'entreprise responsable de l'inscription de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement et de transmettre le bon de prise en charge par cet organisme à la CCI de Région PACA. Si celui-ci n'était pas effectué, la CCI de Région PACA serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement ;

En cas d'annulation d'une inscription pour des raisons étrangères à la CCI de Région PACA ayant lieu dans une période allant de 10 jours à 3 jours avant la date de début de la formation, une somme égale à 50 % du prix reste acquise à la CCI de Région PACA. En cas d'annulation d'une inscription pour des raisons étrangères à la CCI de Région PACA moins de 3 jours avant le début de la formation, l'intégralité du prix est due à la CCI de Région PACA.

La CCI de Région PACA se réserve le droit d'annuler ou de reporter le démarrage du programme en cas de nombre de participants jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, ceux-ci en seront informés avant la date prévue du démarrage de la formation par fax ou courrier ou téléphone ou e-mail. La CCI de Région PACA proposera alors un remboursement intégral du prix ou de nouvelles dates(\*) de démarrage de la formation. (\* Hors samedis, dimanches, jours fériés et jours chômés).

Les litiges susceptibles de survenir dans l'interprétation et l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive des juridictions administratives de Marseille.